

ARRÊTÉ 2021-A-04

Portant interdiction de pénétrer dans les vestiaires
Du stade de football situé rue des sports à Châtelain.

Le maire de la commune de Châtelain

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-2 à L2212-4,

Vu l'article R610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{re} classe.

Considérant que la vétusté du bâtiment peut présenter une menace pour la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour des raisons liées à la sécurité, il est formellement interdit à tout public de pénétrer dans l'enceinte des vestiaires du stade de football, sis rue des sports à Châtelain, propriété de la commune.

Article 2 : Sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du bâtiment le personnel communal et les personnels d'entreprises intervenant à la demande de la commune.

Article 3 : La commune se décharge de toute responsabilité si un individu venait à enfreindre cet arrêté et pénétrerait, sans autorisation expresse du maire ou de ses adjoints dans les lieux susvisés.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Mme le maire et sera applicable dès sa parution.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111 – 44041 NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Une copie conforme du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- La Sous-Préfecture de Château-Gontier-Sur-Mayenne,
- M. le Commandant de Gendarmerie de Château-Gontier-Sur-Mayenne,
- M. le Responsable du Centre de Secours à Château-Gontier-Sur-Mayenne,

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le 
ID : 053-215300633-20210318-2021_A_04-AR

Fait à Châtelain, le 18 mars 2021
Le maire,
Rachel FRANÇAIS


